

**Assemblée générale**

Soixante-troisième session

Documents officiels

Distr. générale  
8 janvier 2009  
Français  
Original : anglais

---

**Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation  
(Quatrième Commission)****Compte rendu analytique de la 13<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 21 octobre 2008, à 15 heures

*Président* : M. Argüello. . . . . (Argentine)  
*ensuite* : M. Cujba (Vice-Président) . . . . . (République de Moldova)

**Sommaire**

Point 37 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (*territoires ne faisant pas l'objet d'autres points de l'ordre du jour*) (*suite*)

Point 32 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'information (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et aussi être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

08-56169 (F)



*La séance est ouverte à 15 h 20.*

**Point 37 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux** (*territoires ne faisant pas l'objet d'autres points de l'ordre du jour*) (suite)

*Projet de résolution sur la question du Sahara occidental* (A/C.4/63/L.7)

1. **Le Président** lit des corrections mineures à la version française.

2. *Le projet de résolution A/C.4/63/L.7 est adopté.*

3. **M. Ripert** (France), parlant au nom de l'Union européenne; de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la Turquie, pays candidats; de l'Albanie, pays du processus de stabilisation et d'association, ainsi que de l'Ukraine, se réjouit du consensus dont le projet de résolution est l'objet. L'Union européenne réaffirme son soutien aux efforts déployés par le Secrétaire général pour parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental. L'Union européenne exprime son ferme soutien aux négociations de Manhasset lancées par la résolution 1754 (2007) du Conseil de sécurité et à la mise en œuvre de la résolution 1813 (2008) du Conseil de sécurité, qui, notamment, demande aux parties de faire preuve de réalisme et d'esprit de compromis et d'engager des négociations de fond. L'Union européenne salue également l'engagement des parties à continuer à faire preuve de volonté politique et à travailler dans une atmosphère propice au dialogue afin d'entrer dans une phase plus intensive de négociation, sans condition préalable et de bonne foi. Un retour à la situation précédant l'adoption de la résolution 1754 (2007) du Conseil de sécurité constituerait un revers majeur pour la perspective d'un règlement de ce conflit et ferait perdurer une situation inacceptable pour la population, en particulier dans les camps de réfugiés. La construction d'un Maghreb uni, stable et intégré reste largement subordonnée à une solution au conflit du Sahara occidental.

4. **M. Benmehidi** (Algérie) déclare qu'en adoptant le projet de résolution par consensus, la Commission a réaffirmé que la question du Sahara occidental est une question de décolonisation et que la communauté internationale est déterminée est à ce que ce processus se solde par une réussite. La Commission a aussi réaffirmé son engagement envers l'exercice, par le peuple du Sahara occidental, de son droit à l'autodétermination dans le cadre d'une solution juste,

durable et mutuellement acceptable conformément à la résolution 1754 (2007) du Conseil de sécurité. Le deuxième et le troisième paragraphes de préambule et le paragraphe 3 du projet de résolution clarifient l'objectif souhaité des négociations entre les deux parties, à savoir le Frente POLISARIO et le Maroc, ce dont l'Algérie ne peut que se réjouir.

5. L'Algérie ne ménagera aucun effort pour aider les Sahraouis et les Marocains, qui sont ses voisins fraternels, dans leur recherche d'une solution juste, durable et mutuellement acceptable qui aidera à consolider les relations entre tous les peuples de la région.

6. **M. Sahel** (Maroc) salue aussi le consensus touchant le projet de résolution. Le texte satisfait des attentes légitimes en ce qu'il inclut l'évolution de la situation qui s'est produite au cours de la dernière année et qu'il traduit le souhait qu'à la communauté internationale de soutenir et d'encourager les nouveaux efforts faits pour parvenir à une solution politique découlant de la proposition d'autonomie du Maroc. Certains estiment que les négociations menées en conséquence sont de nature à régler le litige régional en question. Le Maroc se réjouit du fait que le texte inclut des faits nouveaux relatifs à la mise en œuvre des résolutions 1754 (2007), 1783 (2007) et 1813 (2008) du Conseil de sécurité, du fait qu'il demande aux parties d'entrer dans une phase plus intensive de négociation et du fait qu'il traduit une approche unifiée de la question de la part de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Il faut aussi applaudir à l'esprit de compromis et au réalisme que les parties ont manifestés durant l'étape de la rédaction. Le Maroc souhaite sincèrement voir le litige se régler dans l'intérêt non seulement des peuples du Maghreb mais aussi dans celui de tous les partenaires internationaux.

7. *La séance est suspendue à 15 h 33 et reprend à 15 h 37.*

**Point 32 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'information** (suite) (A/63/21 et A/63/258)

8. **M. Taleb** (République arabe syrienne) déclare que sa délégation attache de l'importance à la mise sur pied d'un nouveau système mondial d'information qui soit équitable et qui traduise les principes des Nations Unies et du droit international. Dans un monde assailli par les conflits, le Département de l'information joue un rôle important en diffusant le message de paix de l'Organisation et il a aussi joué un rôle en concentrant l'attention sur des questions telles que le terrorisme, les

changements climatiques et la sécurité alimentaire. Il convient de féliciter le Département, en particulier, pour son travail sur la question de la Palestine et il devrait continuer à faire le maximum pour sensibiliser la communauté internationale à cette question.

9. Ayant examiné le rapport du Secrétaire général (A/63/258), sa délégation salue les efforts visant à rationaliser le réseau des centres d'information des Nations Unies, en particulier dans les pays développés. Il souligne toutefois que, dans les pays en développement, il convient de grossir les centres d'information, étant donné le rôle qu'ils jouent dans le renforcement des capacités et dans la formation des journalistes.

10. Tout en saluant les efforts que le Département fait pour améliorer le site Web des Nations Unies, sa délégation souligne le fait qu'un effort supérieur est nécessaire pour parvenir sans délai à la parité entre les langues officielles de l'Organisation. Il faut plus précisément améliorer les pages en arabe du site et affecter par conséquent des ressources à cet objectif.

11. Sa délégation s'inquiète du manque de transparence qui a marqué la transformation de la *Chronique de l'ONU* en un magazine intitulé *Les cahiers de l'ONU*. Le Département a publié un numéro pilote des *Cahiers de l'ONU* sans d'abord obtenir l'autorisation de l'Assemblée générale. Sa délégation entend suivre de près les discussions concernant le nouveau magazine au sein du Groupe des 77 et du Groupe arabe et souligne qu'il devrait être publié dans toutes les langues officielles, y compris l'arabe.

12. Le Département doit aussi assurer une couverture plus complète des événements qui se déroulent en Afrique et devrait, en particulier, mettre l'accent sur les programmes et les activités qui ont pour but de mettre en œuvre le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

13. **M. Ali** (Soudan) déclare qu'il incombe au Département de veiller à ce que le message des Nations Unies atteigne les peuples des pays en développement. Il est à cette fin nécessaire de combler la fracture numérique qui existe entre les États développés et les États en développement tout en continuant à utiliser les moyens de communication traditionnels, comme la radio, la télévision et les médias imprimés.

14. La parité entre les six langues officielles est aussi vitale pour des communications efficaces entre l'Organisation et la population de ses États membres. S'il est prévu que l'anglais et le français demeurent les

langues de travail du Secrétariat, le Département est encouragé à utiliser toutes les langues officielles dans ses activités et à conclure des ententes de partenariat afin de diffuser le message des Nations Unies dans d'autres langues.

15. Sa délégation a examiné avec soin le numéro pilote du magazine intitulé *Les cahiers de l'ONU*, qui devait succéder à la *Chronique de l'ONU*, et est d'avis que le Département devrait prendre les meilleurs éléments des deux et les combiner en une nouvelle publication. Il attend aussi avec impatience la couverture accrue des événements positifs qui se sont produits depuis la signature de l'Accord de paix pour le Darfour.

16. Le rapport du Secrétaire général a toujours inclus une section sur les activités du Département relativement à la question de la Palestine, à laquelle les Nations Unies attachent une grande importance. Notant que le rapport actuel n'en traite pas, il demande au Département de veiller à ce que ce genre d'information figure dans les rapports à venir.

17. **M. Al Hadhrami** (Yémen) déclare que sa délégation attache une grande importance au programme spécial d'information du Département sur la question de la Palestine et qu'elle est déçue du fait que le rapport du Secrétaire général ne mentionne pas ce programme. Tout en saluant la nomination d'un nouveau directeur à la tête du centre d'information des Nations Unies à Sana'a, il note que le directeur en question n'est toujours pas en poste. Il incite en conséquence le Département, étant donné le rôle important que le centre joue dans la diffusion d'information sur l'Organisation à la population du Yémen, qui est un des pays les moins développés de la péninsule d'Arabie, à nommer un remplaçant.

18. **Mme Blum** (Colombie) déclare que son gouvernement a observé directement l'utilisation que les Nations Unies font des nouvelles technologies de communication. Une transmission directe sur Internet de la conférence annuelle du Département de l'information et des ONG, par exemple, a permis à un otage libéré il y a peu de temps de raconter en des termes impressionnants au monde comment l'organisation terroriste des Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia (FARC) viole les droits des citoyens de la Colombie et comment le gouvernement s'efforce de les protéger.

19. Le rapport du Secrétaire général signale une hausse marquée de l'utilisation du site Web des Nations Unies, en particulier le matériel vidéo affiché

sur Internet. L'auditoire élargi et sa capacité interactive exigent davantage de responsabilité professionnelle dans la collecte et la transmission de données.

20. Le Département de l'information accomplit un travail important pour ce qui est de faire connaître les principes, les activités et les objectifs de l'Organisation. Il jouit dans ces tâches d'un soutien concret des centres d'information des Nations Unies, qu'il convient de consolider. La formation que le Département organise à l'intention des membres du personnel des centres régionaux d'information permettrait à ceux-ci de former et de renseigner d'autres personnes dans leur propre région. Sa délégation espère que le centre d'information qui est en Colombie va pouvoir profiter de ce genre de formation. Notant que le Comité de l'information songe à réorganiser les centres d'information, elle déclare qu'il devrait garder à l'esprit les caractéristiques individuelles de chaque centre et consulter les pays hôtes. Le multilinguisme doit être un trait essentiel des stratégies de communication des Nations Unies.

21. Les efforts du Département visant à favoriser le dialogue avec les délégations et à les tenir au courant de ses activités sont utiles et devraient être élargis. Sa délégation se réjouit de l'accès électronique aux documents dans plus de 80 langues que le Département offre par l'entremise du site Web des centres d'information des Nations Unies.

22. L'édition pilote des *cahiers de l'ONU* semble constituer une initiative prometteuse, mais il est dommage de devoir choisir entre celui-ci et la *Chronique de l'ONU*, car les deux ont des avantages et des auditoires qui leur sont propres. Le contenu de la *Chronique de l'ONU* pourrait être modifié pour inclure des approches nouvelles; la *Chronique* pourrait aussi inclure un chapitre couvrant des questions présentant un plus grand intérêt pour le monde universitaire.

23. **M. Saripudin** (Indonésie) note que dans un monde de plus en plus compliqué, la tâche de diffuser au monde entier autant d'information sur l'Organisation que le Département de l'information le fait représente un défi. Le réseau des centres d'information, des services et des composantes des Nations Unies est de plus en plus intégré aux équipes de pays des Nations Unies. L'utilisation du site Web des Nations Unies s'accroît de façon remarquable et le site devient vite une source essentielle de nouvelles et d'information.

24. Le Département s'occupe de questions internationales importantes dans des domaines tels que le maintien de la paix, les objectifs du Millénaire pour

le développement, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, les changements climatiques et les droits de l'homme. Son réseau mondial est maintenant mieux structuré et plus efficace et, aussi, mieux équipé. Les progrès ont profité énormément d'une stratégie de communication très professionnelle qui s'est concentrée sur des groupes-cibles clairs et les nouvelles technologies appropriées. Le Département aura un rôle indispensable à jouer afin de maintenir l'élan suscité par la récente Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques en maintenant la question à la une et dans les gros titres.

25. L'Indonésie sait par expérience, en sa qualité de pays fournissant des contingents, à quel point la diffusion de l'information est importante pour les activités de maintien de la paix des Nations Unies et il salue l'étroite collaboration qui existe entre le Département de l'information et le Département des opérations de maintien de la paix.

26. Des médias bien renseignés jouent un rôle crucial dans la promotion de la compréhension, du respect et de la tolérance d'une foi, d'une culture et d'une civilisation à l'autre, car ils peuvent propager soit un message positif qui les unit, soit un message qui les divise. Le Département de l'information peut faire un travail vital en sensibilisant dans le monde entier les médias à la nécessité de combattre le recours à des stéréotypes. La liberté d'expression s'accompagne de la responsabilité de desservir l'intérêt supérieur de la totalité des êtres humains; elle n'a pas pour but d'offenser. Le Département doit aussi se servir de sa présence mondiale pour favoriser un dialogue entre les civilisations et une culture de paix.

27. **M. Khan** (Bangladesh), notant que sa délégation soutient les efforts que le Département fait pour faire connaître de façon continue des questions auxquelles la communauté internationale attache de l'importance, déclare que, en sa qualité d'un des pays fournissant les contingents les plus considérables aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Bangladesh se réjouit de la collaboration qui existe entre le Département de l'information et le Département des opérations de maintien de la paix et aimerait voir le rôle des casques bleus et des pays fournissant des contingents mieux souligné dans les activités multimédias du Département de l'information. Des militaires et des policiers civils du Bangladesh relèvent actuellement certains des plus difficiles défis qui existent en matière de maintien de la paix dans le monde et certains sont morts dans l'exercice de leurs fonctions. Lorsque des

casques bleus sont honorés, sur la scène locale et sur la scène internationale, les idéaux de la paix et de la justice le sont également.

28. Notant que 2009 va marquer le trente-cinquième anniversaire de l'entrée de son pays au sein des Nations Unies, il demande au Département d'envisager la production d'un vidéo et d'une émission de radio soulignant la contribution du Bangladesh au maintien de la paix et à d'autres activités humanitaires pour marquer cette occasion. Des émissions semblables devraient être produites pour honorer des grands jalons semblables d'autres États membres afin d'accroître dans leur population le sentiment que les Nations Unies et leur travail leur appartiennent.

29. Le personnel du centre d'information des Nations Unies situé à Dhaka apporte souvent du matériel d'enseignement à des écoles négligées dans des régions éloignées peu exposées à l'information internationale et sa délégation espère que le Département va former le personnel du centre et améliorer la technologie dont il dispose.

30. Le Département devrait aussi se concentrer sur les efforts que font les États membres pour promouvoir la démocratie et protéger les gains démocratiques; il pourrait, par exemple, marquer les élections nationales prochaines tenues dans ce pays, qui vont transférer le pouvoir à des représentants élus, en produisant une émission de télévision qui enregistre cette célébration des valeurs démocratiques.

31. Il incite aussi le Département à faire connaître des questions telles que les changements climatiques et la crise alimentaire mondiale – qui menacent toutes deux son pays – et à combler le fossé de l'information en réunissant des compétences et des connaissances provenant de toutes les parties du globe pour ainsi promouvoir une plate-forme permettant de relever collectivement les défis.

32. *M. Cujba (République de Moldova), Vice-Président, assume la présidence.*

33. **M. Habib** (Liban) félicite le Département de l'information, le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour leur étroite collaboration dans la campagne de publicité qui a été réalisée pour soutenir la commémoration du soixantième anniversaire du début des opérations de maintien de la paix. En sa qualité d'hôte de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), son pays est très conscient du rôle important

que les médias jouent pour ce qui est de présenter un portrait fidèle du travail de l'Organisation.

34. Il faut féliciter le Secrétariat d'avoir accru son utilisation des outils modernes de communication et d'avoir amélioré le site Web des Nations Unies. Il incite le Secrétariat à poursuivre ses efforts visant à établir la parité entre les six langues officielles de l'Organisation, y compris l'arabe, et à veiller à ce que le public ait facilement accès au site Web des Nations Unies dans toutes les langues.

35. Saluant la formation annuelle que donne le programme spécial d'information sur la Palestine aux journalistes du territoire palestinien occupé, il demande au Département de redoubler les efforts qu'il fait pour soutenir la lutte du peuple palestinien pour l'autodétermination et pour fonder un État indépendant. Il incombe aussi au Département de soutenir les États dans les efforts légitimes qu'ils font pour récupérer des territoires occupés.

36. Il faut féliciter les Nations Unies d'avoir renforcé l'infrastructure technique de leurs centres d'information dans tout le monde en développement, en particulier dans les pays arabes. Il convient à cet égard d'accroître le nombre des cours de formation et des ateliers afin de doter ces centres de ressources humaines qui complètent leurs infrastructures modernisées. En ce qui concerne la question de la rationalisation du réseau des centres d'information des Nations Unies, il déclare qu'il est avant de prendre quelque mesure que ce soit impératif de consulter les pays où se trouvent déjà des centres d'information.

37. En ce qui concerne le projet qui vise à remplacer la *Chronique de l'ONU* par un magazine intitulé *Les cahiers de l'ONU*, il déclare que, peu importe son titre, le but premier de la publication, qui est de communiquer clairement et objectivement l'information sur des questions auxquelles l'Organisation s'intéresse, ne changera pas. Le magazine devrait être publié dans les six langues officielles.

38. **M. Mori** (Japon) se réjouit de la priorité que le Département de l'information accorde à la paix et à la sécurité, au développement et aux droits de l'homme et des efforts qu'il fait pour rationaliser ses activités. Plus tôt dans l'année, le Japon a été l'hôte de différents événements internationaux importants : le Département a à l'occasion du Sommet du G-8 organisé un certain nombre de réunions de haut niveau, d'exposés publics et de conférences de presse faisant la promotion d'une image positive des Nations Unies au Japon et offrant l'occasion de mobiliser la totalité du système des

Nations Unies autour d'une stratégie de sécurité alimentaire à court et à moyen terme tout en renouvelant l'engagement envers les objectifs du Millénaire pour le développement.

39. Les centres d'information des Nations Unies font un travail très utile en informant le public dans 80 langues locales autour du monde. Ainsi que le décrit le rapport du Secrétaire général, le Département a beaucoup fait pour améliorer le fonctionnement des centres. Le Japon a plus tôt dans l'année organisé avec le Département un atelier de communication stratégique pour l'Asie et le Pacifique auquel ont assisté des représentants du Département et des directeurs de centre d'information de la région et qui a fait progresser la cause du renforcement des capacités et du réseautage.

40. Le ministère des Affaires étrangères du Japon et le Département ont organisé un séminaire commun sur 60 ans de maintien de la paix par les Nations Unies réunissant des membres du monde universitaire, des guides d'opinion et des représentants gouvernementaux afin de discuter des défis actuels pour la paix et la sécurité. Le Japon, qui vient tout juste d'être élu membre non permanent du Conseil de sécurité, est heureux de jouer un rôle constructif dans la promotion et le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

41. **M. Davide** (Philippines) rend hommage aux efforts du Département visant à promouvoir les questions prioritaires des Nations Unies : la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme. Le Département a étendu sa portée, notamment en renforçant les liens avec les États membres, le système des Nations Unies dans son ensemble et la société civile et en utilisant efficacement les médias traditionnels aussi bien que non traditionnels.

42. Il espère que des efforts soutenus seront faits pour combler la fracture numérique et que le Département va utiliser à fond la nouvelle technologie pour améliorer l'accès du public à l'information sur les Nations Unies, y compris sa réaction aux changements climatiques et à la crise de l'énergie, à la crise alimentaire et à la crise financière. Il faut espérer que le Département va aussi aider le Département des affaires économiques et sociales à promouvoir un dialogue et la collaboration entre les religions dans le cadre des efforts permanents faits pour favoriser la culture du dialogue entre les civilisations.

43. Le Département joue aussi un rôle important en façonnant la perception que le public a des opérations de

maintien de la paix des Nations Unies, en présentant les réalisations des casques bleus et en communiquant de façon positive la participation des pays fournissant des contingents, comme les Philippines. Le Département a aussi aidé à traiter du scandale de l'exploitation et des abus sexuels, ce qui a entraîné une réduction importante des allégations et des reportages sensationnels des médias.

44. Le Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias devrait pour sa part être félicité pour sa supervision de la couverture de l'ouverture de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale par la presse. Il convient de s'efforcer de mettre au point un système qui garantisse l'accès à tous les membres des médias.

45. **M. Al-Shatti** (Koweït) déclare, après avoir félicité le Département pour les efforts visant à suivre l'évolution de la technologie des communications, qu'il est impératif de veiller à ce que les médias servent à promouvoir le dialogue entre tous les peuples au lieu d'être un outil servant à imposer une culture ou une idéologie en particulier. Les langues officielles, y compris l'arabe, devraient être sur un pied d'égalité dans les activités du Département.

46. Le Département devrait doubler son aide aux pays en développement pour aider à combler la fracture numérique et il devrait poursuivre les efforts qu'il fait pour que les journalistes soient en mesure de s'acquitter librement et efficacement de leurs fonctions professionnelles. Les agressions visant des journalistes devraient toutes être fermement condamnées. Le Département devrait aussi poursuivre ses efforts visant à concentrer l'attention sur la question de la Palestine et à sensibiliser davantage la communauté internationale à ce sujet.

47. Le Koweït est prêt à appuyer tous les efforts internationaux visant à accroître la liberté des médias tant que ces efforts n'entrent pas en conflit avec les traditions et les valeurs arabes et islamiques.

48. **Mme Ho Moon Shin** (Singapour) déclare que les nouvelles technologies de l'information et des communications (TIC) ont entraîné des occasions considérables de croissance économique et de développement social; elles ont aussi un rôle à jouer dans l'élimination de la pauvreté. À une époque où l'information est si facilement disponible et stimulante, il est encore plus nécessaire de combler la fracture numérique. Le Département de l'information a rejoint des millions de personnes par des moyens de communication nouveaux et des moyens traditionnels.

Il s'est employé à adapter des messages destinés à des groupes-cibles différents et a engagé des cinéastes pour communiquer le travail des Nations Unies à un plus large public. La bande dessinée mettant en vedette des super-héros bien connus tels que Spiderman devrait être distribuée à la jeunesse dans le monde entier et pas seulement dans des écoles aux États-Unis.

49. Afin de maintenir sa crédibilité, le Département doit veiller à ce que l'information qu'il reçoit soit exacte et équilibrée. De fait, l'Organisation dans son ensemble doit avoir le courage d'admettre les erreurs et de prendre lorsqu'il le faut les mesures qui conviennent et elle doit se défendre vigoureusement contre les fausses allégations.

50. Chacun a droit à la liberté d'opinion et d'expression de même qu'à la liberté de chercher et de recevoir une information exacte, notamment en ce qui concerne les mesures prises dans ses intérêts par son gouvernement et par les Nations Unies. Cette liberté doit, toutefois, être exercée de façon responsable. Il faut rechercher la vérité et la dire avec tout le respect et tout le soin qui s'imposent, sans dépasser les limites.

51. **M. Kang** Myong Chol (République populaire démocratique de Corée) déclare que bien que les activités d'information puissent jouer un rôle important en faisant la promotion de la paix mondiale et du développement durable, certains pays continuent d'utiliser les technologies de l'information à mauvais escient. Profitant de leur monopole des médias d'information, ils cherchent à imposer leurs propres valeurs et modes de vie en diffusant une information déformée et même en poussant au renversement de différents régimes. Le réseau « Radio Free Asia », dont les États-Unis se servent pour viser des pays d'Asie, dont le sien, viole manifestement les principes et les buts de la Charte, est un exemple de ce genre d'activité.

52. La première tâche, et la plus importante, consiste à établir un ordre international d'information nouveau et juste. La communauté internationale devrait prendre des mesures de fond pour veiller à ce qu'un ordre de ce genre soit établi. Il convient d'aider de façon particulière les pays en développement à accroître leurs capacités d'information et de communication pour leur permettre de participer au même titre que les autres aux activités internationales d'information et pour garantir l'équité et l'exactitude. La plupart des pays en développement sont actuellement tenus à l'écart de l'évolution rapide des technologies de l'information malgré leurs efforts acharnés de renforcement des

capacités. Les pays développés et les organisations internationales devraient accroître leur collaboration dans des domaines tels que le transfert des technologies de pointe aux pays en développement et les investissements dans les infrastructures d'information et de communication de ces pays.

53. Sa délégation se réjouit aussi des efforts accrus que fait le Département pour améliorer les capacités d'information et former des communicateurs et des journalistes des pays en développement.

54. **M. Malmierca Díaz** (Cuba) déclare que l'évolution rapide des technologies des communications et de l'information n'a rien fait à l'égard de la « fracture numérique » croissante qui existe entre les pays riches et les pays pauvres. L'information qui circule est déformée; les nouvelles sont propagées ou tuées selon qu'elles conviennent ou non aux besoins des puissants et la liberté d'expression et d'information souffre en conséquence. Il est manifeste qu'un nouvel ordre mondial d'information et de communications est nécessaire.

55. Le monde en développement devrait jouir d'un traitement spécial dans le système d'information des Nations Unies et les centres d'information des Nations Unies devraient, partout dans le monde, jouer un rôle plus actif en diffusant une information équilibrée qui tienne compte des besoins du groupe auquel le message s'adresse. La presse électronique telle que la radio devrait continuer à être le moyen mis de l'avant pour informer les très nombreuses populations analphabètes du Sud. Cuba a à cet égard réalisé dans 15 pays un programme d'alphabétisation de son cru qui recourt à des aides audiovisuelles et aux nouvelles technologies de l'information pour accroître l'efficacité du matériel didactique.

56. Encore une fois, sa délégation désire dénoncer l'agression, à la radio et à la télévision, que le gouvernement des États-Unis continue de mener contre son pays. La diffusion des émissions en question contrevient au droit international de même qu'aux règles et procédures de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Son gouvernement les a dénoncées dans tous les forums appropriés. Chaque semaine, des stations basées aux États-Unis diffusent vers Cuba plus de 1 920 heures d'émissions de radio et de télévision sur 32 fréquences différentes. Dans le cadre d'une nouvelle escalade de l'agression en question, le gouvernement des États-Unis a commencé à utiliser des avions militaires pour diffuser des signaux vers Cuba. Des 27 stations qui diffusent des

émissions subversives contre Cuba, 22 dirigent leurs signaux directement vers le pays; trois d'entre elles appartiennent au gouvernement des États-Unis. Certaines des stations peuvent être reliées à des terroristes qui vivent aux États-Unis. En condamnant ces actes d'agression, sa délégation réitère que le choix du genre d'information que la population de Cuba désire recevoir est une décision souveraine de son pays, pas du gouvernement des États-Unis.

57. **M. Tiendrebeogo** (Burkina Faso) déclare que le public devrait mieux connaître non seulement les buts et les principes des Nations Unies mais aussi le processus de revitalisation qui est actuellement en cours. Le Département de l'information devrait jouer un rôle plus central de catalyseur en renforçant la cohérence globale du système dans le contexte des réformes.

58. Le Département a par l'entremise de son réseau de centres d'information été une source vitale d'information pour les États membres et pour le système des Nations Unies dans son ensemble. Les centres d'information jouent un rôle crucial dans les activités de sensibilisation, de formation et de recherche d'information du Département, en particulier dans les pays en développement, et toute rationalisation doit se faire à la pièce, de concert avec les pays hôtes. Le centre d'information régional situé à Ouagadougou joue un rôle vital dans l'accroissement de la visibilité des activités opérationnelles de développement des Nations Unies et assure le soutien logistique de différents gouvernements, du monde universitaire et des médias. Même si l'on doit saluer le renforcement de certains centres d'information, des ressources adéquates devraient être attribuées de façon générale.

59. **M. Chávez** (Pérou) déclare que son pays soutient la valeur de la liberté d'expression et de la liberté de la presse dans les sociétés démocratiques, même dans les sociétés en conflit ou les sociétés qui se remettent d'un conflit.

60. Les centres d'information régionaux des Nations Unies devraient adopter une approche qui respecte les principes directeurs du Siège et qui tienne aussi compte des discussions avec chacun des centres d'information de leur région, qui devraient dans chaque cas contribuer leurs compétences particulières sur les questions concernant les Nations Unies. Les centres d'information de pays voisins, qui font souvent face à des problèmes similaires, peuvent de façon très utile communiquer directement les uns avec les autres. Le fait d'affecter davantage de personnel à certains centres

d'information et d'assigner à ceux-ci des fonctions de coordination permettrait au réseau de centres d'information de présenter un message clair et uniforme au nom des Nations Unies. La culture et l'histoire, la proximité géographique et le niveau de développement technologique, qui varient d'un pays et d'une région à l'autre, sont à cet égard les critères les plus pertinents.

61. En Amérique latine, les centres d'information des Nations Unies prennent, les uns avec les autres en souplesse et dans un esprit de collaboration, part à diverses campagnes des Nations Unies visant par exemple à mettre un terme à la violence contre les femmes. Ce genre de réseautage serait facilité par une utilisation accrue d'Internet. Son gouvernement soutient le travail du centre d'information des Nations Unies situé à Lima, dont le travail avec les troupes péruviennes à la veille de servir au sein de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) a été très précieux. Au Pérou lui-même, le programme du Groupe des amis des Nations Unies (Friends of the United Nations Club) a permis à des jeunes de l'âge du secondaire de propager le message des Nations Unies.

62. Le Département de l'information devrait mettre en évidence les avantages particuliers dont les Nations Unies sont la source pour les habitants des divers pays dans des domaines tels que l'aide humanitaire destinée aux personnes sinistrées, le maintien de la paix, le développement durable, les changements climatiques et les systèmes de santé publique.

63. Il est en outre important que les six langues officielles soient toutes sur un pied d'égalité. Le Pérou se réjouit des liens étroits qui existent entre le Département et le Bureau du porte-parole du Secrétaire général. Il sera à l'avenir intéressant d'avoir plus de détails sur une couverture élargie des activités des principaux organes des Nations Unies et de la Commission de consolidation de la paix et sur leur interaction avec les pays en cause.

64. Le Département a communiqué efficacement les réunions des principaux organes et les conférences dans les langues originales au moyen de vidéos diffusés sur Internet. Les missions et les centres d'information des Nations Unies pourraient profiter d'un plus grand accès à l'Intranet des Nations Unies. Les activités du Département qui font connaître le travail des Nations Unies aux universitaires, aux analystes, aux guides d'opinion et à la société civile sont louables. Le Département devrait, en lançant la

publication *Les cahiers de l'ONU*, veiller à la parité des langues officielles et la distribuer sans enlever des ressources budgétaires à d'autres activités.

65. **M. Kanaan** (observateur pour la Palestine) déclare que la non-inclusion, dans le rapport du Secrétaire général, de détails sur les activités du Département concernant la question de la Palestine est une omission profondément troublante et très regrettable. Le programme spécial d'information à ce sujet a, par exemple, beaucoup aidé à rendre la communauté internationale plus sensible à la question de la Palestine, ainsi que l'énonce la résolution 62/82 de l'Assemblée générale, qui a été adoptée à une majorité écrasante. Il est profondément reconnaissant du soutien démontré à l'égard de ce programme, qui contribue aussi efficacement à une atmosphère qui est propice au dialogue et qui soutient le processus de paix. La Section de la Palestine et de la décolonisation du Département joue de plus un rôle vital grâce aux séminaires qu'elle organise sur la recherche d'une paix entre les Israéliens et les Palestiniens et aux archives sur film numériques sur l'histoire de la question palestinienne qu'elle constitue au profit des chercheurs et des établissements d'enseignement, activité à laquelle il espère qu'une attention spéciale va être consacrée. Il loue les efforts du Département visant à inclure l'exposition permanente sur la Palestine dans les visites guidées des Nations Unies et espère que l'édition révisée du livret intitulé *L'Organisation des Nations Unies et la question de Palestine* sera bientôt disponible dans les six langues officielles.

66. Il attache une grande importance au maintien de l'aide du Département au peuple palestinien dans le domaine du développement des médias, en particulier ses programmes de formation des communicateurs et des journalistes palestiniens; leur participation à des programmes de ce genre est cruciale, nonobstant les obstacles que la Puissance occupante dresse sur leur chemin. Aux pratiques illégales et inhumaines telles que la poursuite de la construction du mur de séparation et l'imposition de peines collectives au peuple palestinien s'ajoute le fait que les forces occupantes israéliennes visent sans cesse les journalistes qui essaient de présenter la vérité et que certains ont ce faisant été tués. Les responsables ont de plus été disculpés, ce qui témoigne de la persévérance avec laquelle l'État d'Israël efface les crimes de guerre qu'il commet contre les civils palestiniens dans le territoire palestinien occupé. Dans le même contexte, il cite des détails du harcèlement brutal dont a été victime le journaliste palestinien primé Mohammed Omer, dont le

cas est documenté en détail dans la section III A du rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 (A/63/326).

67. Les graves violations des droits de l'homme de ce genre sont encore compliquées par les actes de violence et d'intimidation commis contre des civils palestiniens par des colons israéliens dans le territoire palestinien occupé. De fait, au cours de l'incident le plus récent survenu seulement deux jours plus tôt, des colons ont attaqué et blessé non seulement des cultivateurs palestiniens et des journalistes mais aussi des militants pour la paix étrangers. Il insiste par conséquent sur la nécessité, pour Israël, de se conformer à la résolution 62/82 de l'Assemblée générale et en particulier au paragraphe 3 (d) concernant l'organisation et la promotion pour les journalistes de missions chargées de recueillir des faits dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, dans l'intérêt de reportages, sur le terrain, fondés sur les faits.

68. Étant donné la mainmise que l'État d'Israël a sur le spectre des fréquences de la Palestine et l'interdiction d'un accès direct à des services de communication et d'information, le peuple palestinien fait aussi perpétuellement face à des obstacles dans sa capacité à rester à la hauteur des progrès technologiques. Les progrès jalonnant la voie de la connaissance et du développement ne sont pas possibles sans que cesse l'occupation par Israël du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, ainsi que des hauteurs syriennes du Golan et des fermes de Chebaa, au Liban. Seul l'établissement conséquent d'une paix durable, juste et globale permettra aux peuples de la région d'exercer leurs droits légitimes, y compris le droit d'utiliser l'information et la technologie en vue, entre autres choses, d'assurer un développement durable, de créer des emplois et d'éliminer la pauvreté.

#### *Droits de réplique*

69. **M. Traystman** (États-Unis d'Amérique), exerçant son droit de réplique, déclare que son gouvernement a fermement respecté ses obligations internationales, en particulier les obligations établies par l'UIT concernant les mesures à prendre pour éviter de nuire aux services d'autres pays. Le peuple de Cuba est depuis 49 ans privé du droit de choisir ses représentants, d'exprimer ses opinions sans crainte de représailles et de s'assembler ou de s'organiser librement.

70. L'opposition du gouvernement de Cuba à Radio et à TV Martí découle de la crainte des conséquences à prévoir si le peuple de Cuba décide de recevoir une information non censurée sur son propre pays et sur le monde qui l'entoure. La vie du peuple de Cuba ne peut pas s'améliorer sous le régime de gouvernement répressif qui est actuellement le sien.

71. **Mme Hernández Toledano** (Cuba), exerçant son droit de réplique, déclare que contrairement à ce que le représentant des États-Unis veut que les personnes présentes croient, l'agression au moyen des ondes de la radio et de la télévision que ce pays mène contre Cuba sert seulement à démontrer le mépris total de ce gouvernement pour les normes qui régissent les relations internationales. Seul le peuple de Cuba a le droit de décider comment et à propos de quoi il devrait être informé.

72. Le gouvernement du pays qui prétend défendre les principes de la démocratie et des droits de l'homme n'a pas l'autorité morale et la crédibilité nécessaires pour parler des droits de l'homme dans quelque pays que ce soit. C'est le gouvernement des États-Unis, et non pas Cuba, qui est responsable des guerres unilatérales qui violent le droit international et la Charte des Nations Unies et ce sont les États-Unis qui défendent les crimes commis chaque jour contre le peuple palestinien, qui méprisent les droits de l'homme durant le conflit au Liban et qui torturent des prisonniers dans la base navale de Guantánamo et à Abou Ghraib. Cuba va continuer de dénoncer, dans tous les forums appropriés, la totalité des politiques de blocus et d'agression des États-Unis qui le visent.

*La séance est levée à 18 h.*